



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 6922

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur l'utilisation du « biodiesel ». Ce nouveau carburant connaît un immense succès dans les pays anglo-saxons. Ainsi, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou les Etats-Unis commencent à l'utiliser massivement dans les transports en commun mais également dans les véhicules individuels. En effet, ce produit permet de recycler des dizaines de millions de litres d'huile végétale usagée, comme l'huile de friture, grâce à un processus extrêmement simple. D'autre part, il permet de lutter efficacement contre la pollution en réduisant de 50 % les émissions de particules et de 10 % les rejets d'oxyde de carbone par rapport au diesel ordinaire, qu'il surpasse d'ailleurs en production énergétique. Mais son principal atout est qu'il peut être utilisé dans tout moteur diesel, contrairement aux autres carburants « propres ». Le gouvernement britannique a décidé dès le mois de juillet de faire bénéficier le biodiesel d'une réduction fiscale, suscitant un véritable engouement chez les automobilistes. Ceux-ci disposent désormais d'un substitut moins coûteux, plus rentable et plus respectueux de l'environnement que le diesel ordinaire. En conséquence, il lui demande si le gouvernement français entend promouvoir à son tour l'usage de ce carburant qui pourrait jouer un rôle majeur dans la lutte contre la pollution atmosphérique et urbaine. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée au secrétaire d'Etat aux transports et à la mer relative à l'utilisation du « biodiesel ». Les volumes de biocarburants commercialisés en France, à hauteur de 1 % en volume de la consommation française de carburants, sont les plus élevés de l'Union européenne. Aujourd'hui, plusieurs dispositions existent au plan national pour encourager l'utilisation des biocarburants, dont notamment la vente banalisée d'ester méthylique d'huile végétale utilisé en mélange jusqu'à 5 % dans le fioul domestique et le gazole, la possibilité de dérogations pour des utilisations de biocarburants à des taux de mélange plus élevés (exemple : 30 % d'ester dans le gazole pour des flottes captives) et une exonération fiscale partielle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) accordée aux biocarburants produits par les unités bénéficiant d'un agrément obtenu après appel d'offres européen. Ainsi la France bénéficie-t-elle, depuis le 25 mars 2002, avec effet rétroactif au 1er novembre 1997, de l'autorisation du Conseil de l'Union européenne pour appliquer une réduction du taux d'accises, d'une part, aux mélanges d'essences et de dérivés d'alcool éthylique et, d'autre part, aux mélanges de gazole ou de fioul domestique et d'esters méthyliques d'huiles végétales. Toutefois, cette politique volontaire doit rester prudente au regard de l'impact environnemental des biocarburants. Ce point fait l'objet de nombreux débats car les effets sont multiples, complexes, souvent de sens opposés, et il n'existe pas d'unité commune permettant de les comparer. C'est ainsi qu'à des gains en matière d'effet de serre et d'émissions de monoxyde de carbone et de particules se juxtaposent des effets plutôt négatifs en matière d'émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques tels que les aldéhydes. D'autre part, il apparaît clairement qu'il ne sera pas possible d'asseoir durablement les filières de biocarburants sans une réduction progressive de l'écart de coût de production entre ceux-ci et les produits pétroliers de référence. Pour ce faire, une priorité devra être donnée à la

recherche sur la réduction de cet écart. La réduction des droits d'accises, qui fait l'objet d'une proposition de directive de la Commission, sera sans doute un moyen d'agir dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6922

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4261

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1408